

Espace Rencontre Parents-Enfants

L'Espace Rencontre Parents/Enfants est un lieu neutre et autonome qui s'adresse à toute situation où les relations et les rencontres enfant-parent sont interrompues, difficiles ou trop conflictuelles.

Il est destiné à toute personne titulaire d'un droit de visite ordonné par un Juge Aux Affaires Familiales ou un Juge des Enfants.

L'Espace Rencontre Parents-Enfants offre un accueil tous les jours du lundi au samedi selon les horaires fixés par l'ordonnance et le service.

- Rencontre en présence d'un tiers.
- Rencontre sans présence d'un tiers.
- Rencontre avec autorisation de sortie, ou "passage de bras".

En dehors des temps de rencontres, une équipe pluridisciplinaire est chargée d'accueillir, d'écouter et d'orienter les familles du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h.

NOS LIEUX DE PERMANENCE

- **Siège de l'association (Meinau)**
Les mardis et vendredis : 9h-12h et 14h-18h sur RDV
- **Permanence Neuhof - 36, Allée Reuss - Strasbourg**
Les lundis et jeudis : 9h-12h et 14h-18h sur RDV
- **Maison de la Justice et du Droit**
Mercredi : 14h30-17h • Jeudi et vendredi : 9h-12h
- **Tribunal Judiciaire de Strasbourg**
Mercredi et jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h
1 Vendredi sur 2 : 9h-12h30 et 13h30-17h
- **Tribunal Judiciaire de Saverne**
Du lundi au vendredi : 9h-12h • Lundi et jeudi : 14h-17h
- **Saverne : au Centre Hospitalier**
Les vendredis : 14h-17h sur RDV
- **Montagne Verte : au Centre Médico-Social**
1 Vendredi sur 2 : 14h-17h sur RDV
- **Robertsau : au Centre Médico-Social Cité de l'III**
Les 2ème et 4ème jeudis du mois : 14h-17h
- **Esplanade : 6 Cour de Cambridge - Strasbourg**
Les mardis : 14h-17h sur RDV
- **Sarre-Union : à la Maison de Services**
Les 1er et 3ème mardis du mois : 14h-17h sur RDV
- **Obernai : à la Maison de Musique et des Associations**
Les 1er et 3ème lundis du mois : 14h-17h sur RDV
- **Schirmeck : à la Maison de la Vallée**
Les 2ème et 4ème mardis du mois : 9h-12 et 13h30-16h30 sur RDV
- **Molsheim : au Centre Médico-Sociale**
Les 1er et 3ème jeudis du mois : 14h-17h sur RDV
- **Ingwiller : à la Maison France Services**
Le 4ème mardi du mois : 14h-17h sur RDV
- **Erstein : au Centre Médico-Social**
Les lundis : 9h-12h sur RDV
- **Brumath : à la Maison France Services**
Les vendredis matin, une semaine sur deux : 9h-12h sur RDV
- **Consultations psychologiques**
Uniquement sur rendez-vous

COMMENT NOUS TROUVER

15, rue Schulmeister
67100 STRASBOURG

Tél: 03 88 79 79 30 - Fax : 03 88 39 50 76
Mail : direction@sos-aide-aux-habitants.fr
Internet : www.sos-aide-aux-habitants.fr

Plan détaillé



Plan général



Entrée



Aide aux victimes d'infractions

Médiation pénale, de proximité & scolaire

Accès individuel & collectif au droit

Espace rencontre médiatisé parents-enfants

Formation



Habilitation : TJ de Strasbourg, TJ de Saverne & Cour d'Appel de Colmar

Service gratuit
et confidentiel

15, rue Schulmeister - 67100 STRASBOURG
Tél: 03 88 79 79 30 - Fax : 03 88 39 50 76
Mail : secretariat@sos-aide-aux-habitants.fr
Internet : www.sos-aide-aux-habitants.fr

15, rue Schulmeister - 67100 STRASBOURG
Tél: 03 88 79 79 30 - Fax : 03 88 39 50 76
Mail : secretariat@sos-aide-aux-habitants.fr
Internet : www.sos-aide-aux-habitants.fr



Aide aux Victimes

■ **Vous êtes victime** d'infractions pénales telles que des atteintes aux personnes (des coups et blessures, des violences conjugales, des agressions sexuelles, des menaces, injures, harcèlements, abus de faiblesse, discriminations), des atteintes aux biens (vol, destruction, dégradation de biens, escroquerie), accidents de la circulation, infractions au droit du travail ou toute autre infraction pénale.

Une équipe de juristes et de psychologues est à votre disposition pour vous accueillir et vous offrir :

- Une **information** sur vos droits.
- Une **écoute** privilégiée.
- Un **accompagnement et une préparation aux audiences** du tribunal, tout au long de la procédure judiciaire, du dépôt de plainte à l'indemnisation.
- Un **soutien psychologique individualisé et débriefing psychologique individuel et collectif.**
- Une **orientation** si nécessaire vers tous les professionnels du droit (avocats, huissiers notaires), de la santé ou des structures spécialisées.

Habilitation : TJ de Strasbourg & de Saverne

Service gratuit & confidentiel

Accès au Droit

Individuel & collectif

■ **Vous souhaitez obtenir** des informations juridiques (travail, famille, logement, consommation) et/ou **vous avez des difficultés** dans vos démarches administratives (logement, naturalisation, impôts, titre de séjour...).

Une équipe de juristes et de médiateurs socioculturels est à votre disposition pour vous accueillir et vous offrir :

- Une **écoute et une information** sur vos droits et devoirs, la manière de les faire valoir ainsi qu'une aide à la constitution de dossiers (aide juridictionnelle, déclaration d'impôts...).
- Une **orientation** si nécessaire vers les organismes ou professionnels chargés de faciliter l'exercice du Droit (avocats, huissiers de justice, délégué du Défenseur des Droits...).
- Une **mission d'écrivain public.**
- Un **accompagnement** auprès des services administratifs, hôpitaux, médecins, écoles.

Habilitation : TJ de Strasbourg & de Saverne

Service gratuit & confidentiel

Médiation

Pénale, de proximité & scolaire

■ **La médiation consiste** à rechercher, grâce à l'intervention d'un tiers, une solution amiable et librement négociée entre des parties en conflit.

Il s'agit d'un service offert **dans l'intérêt des justiciables** qui leur permet de trouver une solution à l'amiable, rapide, une réparation et un apaisement.

L'équipe de médiateurs professionnels, bénévoles et assermentés se propose de vous aider à :

- **Apaiser** et régler les conflits.
- **Restaurer** la communication.
- **Prévenir** l'aggravation de la situation.
- **Aboutir** à un mieux vivre ensemble, une réparation.

Habilitation : TJ de Strasbourg & de Saverne

Service gratuit & confidentiel

Aide aux Victimes
Accès aux Droits
Médiations

AIDE AUX VICTIMES

ACCES AUX DROITS

MEDIATIONS